## DEPARTEMENT VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

DELIBERATION N°2020/013

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF 425 CHEMIN PERUSIER 84 300 TAILLADES

## **SEANCE DU 09 JUIN 2020**

SYNDIC	S TITULAIRES	6
QUORUI		4
SYNDICS PRESENTS		6
VOTES	POUR	6
VOTES	CONTRE	0
ABSTENTIONS		0

PRESENTS:

Syndic titulaire: PELISSIER Laurence - HONORAT Guy - DEVINE Marc -

**LIENS Charles** 

Excusé: PONCET Norbert

Syndic suppléant : CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt et le neuf juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet:** INTEGRATION DE PARCELLE

===============

le syndicat a reçu une demande de raccordement sur la commune de Merindol, dans le cadre des travaux d'extension du réseau :

La parcelle à intégrer sur le réseau est celle de :

Mr GUEYTTE René

AP 016

10 325 m<sup>2</sup>

La surface totale intégrée soit 10 325 m² étant inférieur à 7% de la totale du périmètre (912 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de la parcelle dans le périmètre de l'association.

<u>Ouï l'exposé du Président</u>: la commission syndicale approuve l'intégration de la parcelle AP 16 dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme

Le Syndic

Le Président

Mr HONORAT Guy

Envoyé en préfecture le 27/07/2020

Reçu en préfecture le 27/07/2020

Affiché le

ID: 084-298401712-20200609-2020\_013-DE

42

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF